



Déclaration de Berne
Dichiarazione di Berna
Erklärung von Bern

CHANGEMENT
DE NOM EN
PERSPECTIVE
PAGE 19

JANVIER 2016

VERS UN DÉVELOPPEMENT

SOLIDAIRE 244

LES GÉANTS DE LA MODE AU TESSIN

PEU D'IMPÔTS

PAS D'ÉTHIQUE

ENQUÊTE

10 UN LABEL « FAIRTRADE » POUR LE TEXTILE ? 12 AVOIRS ILLICITES : FIN DE PARTIE
POUR UN ROI DU PÉTROLE ? 16 PESTICIDES : UNE MENACE POUR LA SANTÉ EN INDE

SOMMAIRE

- 03 ENQUÊTE: LES GÉANTS DE LA MODE AU TESSIN**
Peu d'impôts, pas d'éthique
- 09 CAMPAGNE CLEAN CLOTHES**
09 H&M met en danger la sécurité des ouvrières
10 Un label « Fairtrade » pour le textile ?
- 12 AVOIRS ILLICITES**
Fin de partie pour un roi du pétrole ?
- 14 MATIÈRES PREMIÈRES**
Les retombées de notre enquête « Un filon en or »
- 16 AGRICULTURE & BIODIVERSITÉ**
Les pesticides de Syngenta et de Bayer: une grave menace pour la santé en Inde
- 17 PORTRAIT DE MIGUEL LOVERA**
Pour la défense du droit des Guaranis
- 18 ACCÈS AUX MÉDICAMENTS**
Déni du droit au développement à l'OMC
- 19 PERSPECTIVE**
De la « Déclaration de Berne » à « Public Eye »

ÉDITORIAL

UN AUTRE REGARD SUR LE MONDE

Regarder le monde actuel sans succomber à la peur, à la colère, à l'indifférence ou, pire encore, aux sirènes d'un populisme aveugle, n'est pas un exercice facile. Face à l'immédiateté des informations qui nous inondent, à l'horreur indigne des actes de violence perpétrés, aux centaines de milliers de réfugiés de la guerre jetés sur les routes, il serait plus simple de détourner le regard.

C'est justement ce que la DB refuse de faire. Depuis près de cinquante ans, nous lutons ici, à notre niveau, contre les causes profondes de la pauvreté et des inégalités criantes qui déchirent le monde. Notre mission: en portant un regard critique sur le rôle de la Suisse et des multinationales qu'elle abrite, la DB s'engage pour faire entendre la voix des victimes de la mondialisation et dénoncer les violations des droits humains.

Notre dossier sur les pratiques d'optimisation fiscale agressive des géants de la mode au Tessin est un triste exemple de ces problèmes systémiques auxquels la Suisse contribue: alors qu'en Chine ou en Turquie, les couturières s'échinent sans relâche pour des salaires de misère, des firmes comme Kering – propriétaire de la célèbre marque Gucci – profitent des largesses offertes par les autorités tessinoises pour réduire leurs impôts et maximiser les profits.

Notre travail de longue haleine porte régulièrement ses fruits, comme le montre le succès médiatique et politique de notre récente enquête sur l'origine de l'or « togolais » raffiné au Tessin. Le Conseil fédéral a en effet décidé de rédiger un rapport sur le secteur aurifère en Suisse et d'évaluer enfin l'impact réel des mesures volontaires prises jusqu'ici.

Plus que jamais, la Suisse a besoin d'organisations telles que la nôtre, qui n'ont pas froid aux yeux et continuent d'élever la voix pour défendre les intérêts des plus défavorisés. Afin de renforcer notre positionnement aux niveaux suisse et international, le comité de la DB va proposer, lors de l'assemblée générale de mai prochain, de changer le nom de l'association pour l'emblématique « Public Eye ». Ce nom, lié à notre organisation depuis quinze ans, évoque avec force le cœur de notre travail et permettra, nous en sommes convaincus, de donner encore davantage de poids à notre action.

Et c'est grâce à votre soutien inébranlable que notre association, rebaptisée « Public Eye », continuera de porter ces valeurs humanistes que nous partageons avec vous, de dénoncer les injustices et d'élever la voix pour proposer des solutions pragmatiques, pertinentes et durables.

Raphaël de Riedmatten, édition



VERS UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE 244, janvier 2016, est édité par la Déclaration de Berne, avenue Charles-Dickens 4, CH-1006 Lausanne, tél. +41 (0)21 620 03 03, fax +41 (0)21 620 03 00, info@ladb.ch, www.ladb.ch ÉDITION Raphaël de Riedmatten et Géraldine Viret COLLABORATION Timo Kollbrunner, Federico Franchini, Marc Guéniat, Silvie Lang, Olivier Longchamp, Christa Luginbühl, François Meienberg, Patrick Durisch TRADUCTION Maxime Ferréol LECTORAT Christiane Droz, droz@citycable.ch GRAPHISME Naila Maiorana, www.fatformat.com PHOTO DE COUVERTURE ©William Hong/Reuters IMPRESSION Groux arts graphiques SA, imprimé sur papier recyclé TIRAGE 8500 exemplaires PARUTION 6 x par an ISSN 1661-1357. Tous droits réservés. Reproduction avec l'accord préalable de l'éditeur.

COTISATION / ABONNEMENT 60 fr. par an. Pour faire un don CP 10-10813-5, prix au numéro 6 fr.



DB

Déclaration de Berne
Dichiarazione di Berna
Erklärung von Bern



© Alexandra Wey / Keystone

LES GÉANTS DE LA MODE AU TESSIN PEU D'IMPÔTS, PAS D'ÉTHIQUE

*Dossier réalisé par
Olivier Longchamp,
en collaboration avec
Federico Franchini*

Grâce à la bienveillance des autorités, le Tessin est devenu une destination très prisée des géants de la mode, qui ont fait de villages comme Stabio ou Cadempino des hauts lieux de l'optimisation fiscale agressive. Alors que la troisième réforme de la fiscalité des entreprises a été soumise au Parlement, la DB a enquêté sur les pratiques illégitimes de ce secteur qui a fait de l'exploitation sa marque de fabrique.

En une vingtaine d'années, une vraie « Fashion Valley » s'est développée au Tessin. Plusieurs marques internationales de l'industrie vestimentaire, notamment actives dans les segments du sport et du luxe, ont installé des filiales dans le canton transalpin. Armani, Guess, Hugo Boss ou le groupe français Kering, propriétaire de célèbres marques comme Puma et Gucci : tous ces grands noms de la mode y disposent d'une ou de plusieurs sociétés. Au total, au moins 27 groupes du secteur de l'habillement ont pris leurs quartiers au Tessin depuis 1997.

En dépit de sa croissance rapide, la « Fashion Valley » tessinoise est restée à l'écart des projecteurs. La presse s'est peu intéressée à son essor, et les sociétés

La « Fashion Valley » tessinoise

Plus de **27 groupes de l'industrie vestimentaire** se sont installés au Tessin pour des raisons fiscales depuis 1997.

Le chiffre d'affaires du secteur s'élève à **12 milliards de francs** environ en 2012, soit **10 fois plus** que le secteur de l'industrie des machines et des métaux.

Quelque **90 millions de francs d'impôts** (sans l'impôt fédéral), soit plus d'un tiers de l'impôt sur les sociétés versé en 2011 dans le canton du Tessin.

Près de **5000 personnes** travaillent dans ce secteur, dont **moins de 2000** dans la production.

Sources : *Le Temps*, 20.11.2012 ; *Il Caffè*, 10.2.2013 ; émission *Falò*, RSI, 14.11.2013

ARMANI

THE NORTH FACE

GUESS BY MARIANO

VERSACE

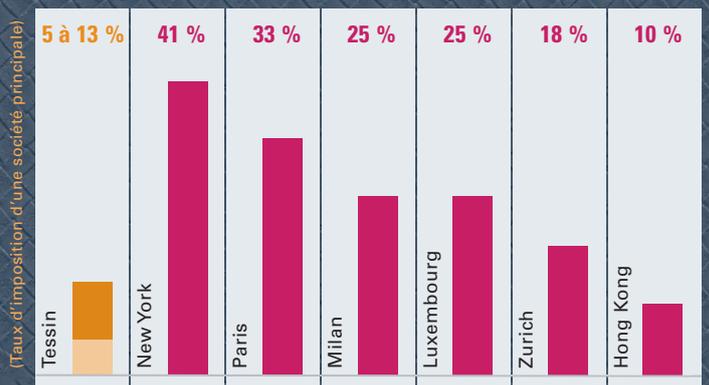
BOSS HUGO BOSS

GUCCI

Abercrombie & Fitch

TOM FORD

Taux d'imposition des bénéfices des sociétés en 2013



Source : BAKTaxation Index 2013

restent discrètes lorsqu'il s'agit de détailler leurs affaires. Selon l'un des rares articles consacrés, dans la presse nationale, au développement de ce secteur au Tessin, son chiffre d'affaires avoisinait les 12 milliards de francs en 2012, soit dix fois plus que celui de l'industrie des machines et des métaux. D'après le Gouvernement tessinois, ce secteur serait par ailleurs devenu « le plus important pour le canton en termes de recettes fiscales directes et indirectes »¹. Il rapporterait quelque 90 millions de francs par an aux caisses publiques, impôt fédéral excepté. Ces recettes représenteraient, pour 2011, plus du tiers des revenus cantonaux générés par l'imposition des sociétés.

Cannibalisme fiscal « made in Tessin »

Par le passé, le Tessin disposait d'une importante industrie textile. Celle-ci occupe encore près de 2000 personnes, dont la majorité travaille pour Consitex SA, la société de fabrication du groupe Zegna, active dans la région depuis

¹ Prise de position du Conseil d'Etat tessinois au sujet de la troisième réforme de la fiscalité des entreprises, 11.3.2014, page 2.

les années 1970. Cette entreprise fait toutefois figure d'exception. En effet, les géants de la mode installés au Tessin ne sont pas venus pour y domicilier leurs activités de production, mais, avant tout, parce que ce canton leur offre des modalités de taxation avantageuses leur permettant de rapatrier – via des transactions intragroupes – les bénéfices réalisés dans les pays de distribution et de production et de les y fiscaliser à des taux très bas. Pour le plus grand plaisir de leurs actionnaires, dont les profits sont ainsi maximisés. Comme en témoignent leurs buts sociaux inscrits au Registre du commerce, le modèle d'affaires de ces sociétés consiste à administrer, depuis le Tessin, le droit des marques, les revenus des licences

et des droits de commercialisation, de fabrication, de propriété industrielle et intellectuelle du groupe auquel elles appartiennent ou encore les participations à des filiales étrangères.

Selon des sources concordantes, les sociétés internationales de la mode établies au Tessin disposent, en général, du statut de « société principale ». Lors du calcul de l'impôt fédéral, les bénéfices du groupe sont répartis entre la société principale (en Suisse) et ses établissements à l'étranger, produisant et commercialisant les biens dont la filiale helvétique a la possession. On considère alors que ceux-ci sont imposés à l'étranger, sans toutefois vérifier que ce soit bien le cas. Ce statut permet

La soustraction fiscale « made by Kering »



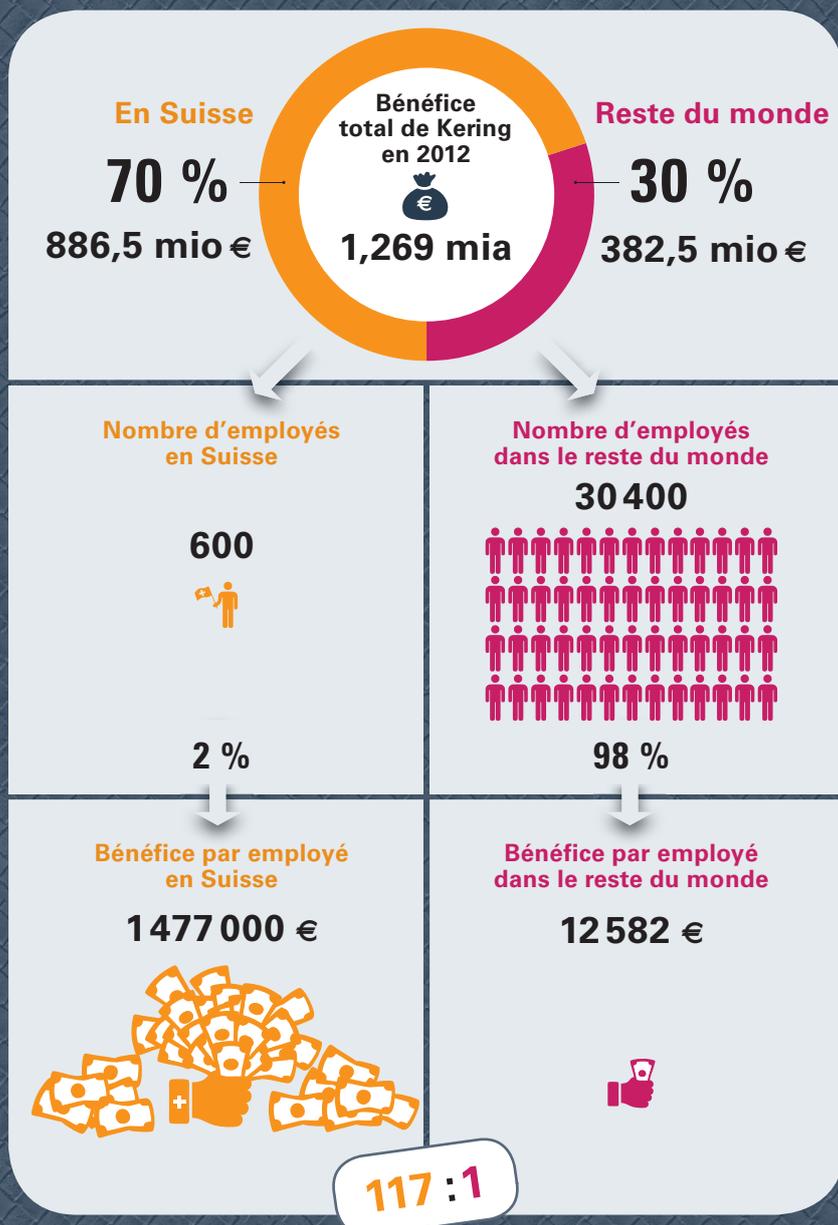
Nom : Kering
(Pinault-Printemps-Redoute jusqu'en 2013)
Siège : Paris, France,
coté à la Bourse de Paris
Création : 1963
Directeur : François-Henri Pinault

Chiffre d'affaires en 2014 : 10 milliards
Bénéfice en 2014 : 1,177 milliard

Marques : segments du luxe et du sport (notamment Gucci, Bottega Veneta, Saint Laurent, Alexander McQueen, Stella McCartney, Puma, Volcom, Cobra et Electric)

Principaux pays de production
Dans le secteur du luxe :
Italie et autres pays européens
Dans le secteur sport et « lifestyle » :
Chine, autres pays asiatiques, Turquie

Salaires dans les pays producteurs :
selon nos informations, le groupe Kering n'a pris aucun engagement public pour garantir le versement d'un salaire vital



Infographie : Clerici Partner Design

Sources : bénéfice annuel net de LGI SA (principale société du groupe Kering en Suisse) selon les rapports annuels de Kering, Luxembourg SA ; bénéfice net de Kering : selon divers rapports d'activité ou communiqués de presse du groupe ; nombre d'employés : communiqué de presse du groupe Kering, 18.6.2014 et estimations de la DB.

ainsi de réduire considérablement la base d'imposition en Suisse (jusqu'à 65%), et donc la charge fiscale totale du groupe. Il serait par ailleurs combiné, sur le plan cantonal, avec d'autres régimes fiscaux avantageux, en général celui de la « société mixte », qui frappe de taux préférentiels les bénéfices réalisés à l'étranger. Certaines sociétés bénéficient encore d'exonérations fiscales. Au final, de telles largesses permettent d'obtenir des taux d'imposition on ne peut plus attractifs en comparaison internationale.

Arguant du secret fiscal, les autorités donnent peu d'informations sur ce genre de montages et surtout pas de détails concernant les cas particuliers. Le Tessin ne publie même pas les taux auxquels les sociétés à statut fiscal spécial sont taxées ! Il est donc très difficile d'estimer l'ampleur des profits redirigés en Suisse sans avoir accès aux documents internes des sociétés. Grâce à une disposition légale luxembourgeoise, la DB a néanmoins pu estimer les bénéfices déclarés par un grand groupe de la mode dans le

canton transalpin. Et ces montants sont sans commune mesure avec l'activité économique réalisée sur place.

LGI, une filiale très lucrative

Le nom Kering est peu connu en Suisse, à l'inverse de l'une des marques phares rachetée par ce groupe français en 1999 : Gucci. L'histoire de Gucci au Tessin commence en juillet 1996, lorsque Gucci International NV, une société alors domiciliée à Amsterdam, ouvre deux succursales dans le village de Cadempino. L'année suivante, le



Alors que les géants de la mode accumulent chaque année des millions de bénéfices, notamment par des pratiques agressives d'optimisation fiscale, les personnes qui fabriquent leurs produits, en Asie du Sud-Est, en Europe de l'Est et ailleurs dans le monde, continuent de toucher un salaire de misère.

Photo ci-dessus © Anhui Jing / Keystone, ci-contre © Alexandra Wey / Keystone

groupe y installe la société Gucci SA – aujourd'hui Luxury Good International (LGI). Peu après, cette société devient le centre de distribution mondial de la marque. Elle n'y emploie alors qu'une vingtaine de personnes. L'entreprise se développe à la suite de l'acquisition de nouvelles marques par le groupe, comme Bottega Veneta et Saint Laurent. LGI SA est la principale société de Kering au Tessin. Le géant français possède d'autres firmes dans ce canton, certaines actives dans le transport et la logistique. Toutes appartiennent à des filiales luxembourgeoises et hollandaises du groupe, une structure typique des montages destinés à optimiser la fiscalité globale d'une multinationale. Une étude publiée par des ONG françaises, en février 2014, épinglait d'ailleurs Kering pour le nombre élevé de ses filiales situées dans des paradis fiscaux².

Les sociétés domiciliées au Luxembourg ont l'obligation de déposer une copie de leurs rapports annuels au Registre du commerce du Grand-Duché. Grâce à ces documents, nous avons pu disposer de



chiffres sur les bénéfices nets réalisés par LGI SA en Suisse, et les comparer aux bénéfices totaux du groupe Kering. La part helvétique est substantielle! En 2010, près de la moitié des bénéfices de Kering au niveau mondial étaient réalisés par LGI SA Switzerland. Selon nos estimations, le groupe employait alors quelque 600 personnes au Tessin, tandis qu'il comptait 31 000 employés dans le monde. En 2012, près de 70% des bénéfices du groupe étaient générés au Tessin, où le nombre de salariés n'avait guère augmenté en deux ans. Sur le papier, la productivité des salariés suisses est phénoménale: sans toucher la moindre machine à coudre, chacun d'entre eux dégage en moyenne 117 fois plus de bénéfice que ses collègues basés dans d'autres pays! Cette disproportion entre les bénéfices réalisés et les emplois met en évidence l'ampleur des pratiques d'optimisation fiscale auxquelles se livre le groupe Kering au Tessin.

The North Face: un hôte choyé

Kering n'est pas la seule société de ce secteur à recourir à de tels procédés. Ces

dernières années, plusieurs noms prestigieux de la mode italienne ont connu des démêlés avec le fisc dans la Péninsule. Parmi eux, Armani et Versace ont été confrontés à des contentieux fiscaux concernant leurs filiales tessinoises. Le cas du groupe VF Corporation, qui possède des marques comme Lee, Timberland ou Napapijri, mérite également une mention particulière. En 2009, la société américaine a transféré à Lugano les activités de sa marque la plus importante, The North Face, jusqu'alors basée en Italie. En 2013, elle a déménagé et inauguré, à Stabio, son nouveau quartier général pour l'Europe, l'Asie et le Moyen-Orient. Avec une franchise déconcertante, le vice-directeur du groupe, Karl Heinz Salzburger, a expliqué dans la presse tessinoise avoir cherché une localisation «offrant des opportunités d'optimisation fiscale»³. Entre 2008 et 2010, la Municipalité de Stabio et VF ont ainsi négocié, dans une discrétion absolue, les conditions de l'installation de la société dans la commune. Celles-ci comprennent l'octroi d'une exonération complète d'impôts pour cinq ans (renouvelable une fois) à l'une des sociétés du

groupe, The North Face Srl, qui disposerait aussi d'une exemption fiscale au niveau cantonal. Il n'a pas été possible d'obtenir des informations précises sur les bénéfices réalisés par VF et exemptés d'impôts au titre de cette décision. Qui doivent être considérables: la marque The North Face est la plus importante du groupe et son chiffre d'affaires a atteint 2,3 milliards de dollars en 2014.

Peu d'impôts, des salaires de misère

L'optimisation fiscale agressive des multinationales n'est pas l'apanage de l'industrie vestimentaire. Ces dernières années, des études ont dévoilé comment des sociétés comme eBay, Amazon, Starbucks, Coca-Cola et bien d'autres encore jouent avec les failles et les limites des lois, multipliant les filiales et les transactions internes pour rapatrier leurs bénéfices dans des paradis fiscaux. Depuis la fin des années 2000, cette problématique s'est imposée à l'agenda politique international. En raison de la

² Plateforme paradis fiscaux et judiciaire, «Qu'emporte le CAC 40 au paradis?», revue Progrès, 12 février 2014.

³ Corriere del Ticino, 12.11.2012.





© Liang Xiaopeng / AP / Keystone

crise financière et des déficits publics que celle-ci a engendrés, la tolérance pour ce genre de montages a fortement diminué. Des initiatives visant à limiter leur usage ont été lancées, en particulier par l'Union européenne, pour faire rentrer dans les caisses publiques les millions de bénéfice ainsi soustraits au fisc. L'OCDE, qui édicte les règles en vigueur en matière de fiscalité internationale, a adopté, à l'automne 2015, un plan d'action nommé « BEPS » (« Base Erosion and Profit Shifting »), destiné à rendre de telles manipulations plus difficiles.

Sous la pression de l'UE, la Suisse s'est, quant à elle, engagée à supprimer les régimes fiscaux spéciaux cantonaux dont profitent les sociétés comme Kering, dans le cadre de la troisième réforme de la fiscalité des entreprises (RFE III), qui a été soumise au Parlement en décembre 2015. En échange, il est prévu de baisser les taux d'impôts ordinaires des sociétés. Nécessaires, les réformes en cours sont toutefois ambivalentes : elles prévoient de supprimer les facilités fiscales les plus discutables, mais en légitiment d'autres, consacrent les vertus de la concurrence fiscale et, surtout, ne remettent pas en question le principe selon lequel l'imposition d'un groupe se fait d'abord par la taxation de ses différentes filiales, comme si celles-

ci étaient réellement indépendantes les unes des autres. Tant qu'il en sera ainsi, le terrain de jeu sur lequel les opérations d'optimisation fiscale se développent ne fera que se déplacer. Les pratiques perdureront, orchestrées par une armée de comptables, de juristes et de banquiers toujours prompts à mettre leur créativité débridée au service des grandes firmes.

Dans le cas de l'industrie vestimentaire, un fait est particulièrement choquant : alors que les multinationales de la mode – et leurs actionnaires – accumulent chaque année des millions de bénéfice en usant de tels stratagèmes fiscaux, les personnes qui fabriquent leurs produits dans les usines de leurs fournisseurs et de leurs sous-traitants touchent des salaires de misère. En Asie comme dans de nombreux pays européens, les salaires des ouvriers et des ouvrières du textile ne correspondent pas au niveau de subsistance. Et de très loin ! A l'autre bout de la chaîne, la situation est également problématique. Dans le commerce de détail, en effet, les salaires très bas et les mauvaises conditions de travail sont aussi monnaie courante. Il est regrettable que les autorités helvétiques aient fait du démarchage de telles sociétés, et du piratage fiscal qu'il suppose, un aspect central du développement économique de la Suisse. ■

H&M MET EN DANGER LA SÉCURITÉ DES OUVRIÈRES

Une étude de la Campagne Clean Clothes (CCC) révèle que, en dépit de ses belles paroles, H&M tarde à mettre en œuvre les mesures de sécurité essentielles sur sa chaîne d'approvisionnement.

Après l'effondrement du Rana Plaza, en avril 2013, les entreprises textiles semblaient déterminées à tout faire pour éviter qu'une telle tragédie ne se reproduise. Plus de 200 firmes – dont H&M – ont signé l'Accord sur la sécurité des bâtiments et la protection incendie au Bangladesh, un texte historique prévoyant des inspections indépendantes dans les usines ainsi que des mesures visant à améliorer la sécurité des bâtiments,

la protection contre les incendies et les installations électriques.

La CCC a analysé 32 programmes de rénovation de fournisseurs de H&M et a contrôlé s'ils avaient bien été menés. Les conclusions sont alarmantes: contrairement aux affirmations du géant suédois, la sécurité dans ces usines n'est toujours pas garantie. Dans son rapport de développement durable 2014, H&M se targue d'avoir pris toutes

les mesures nécessaires pour améliorer les conditions de sécurité dans les usines de ses fournisseurs bangladais. L'enquête de la CCC dévoile une toute autre réalité: plusieurs mois après le délai fixé, près de la moitié de ces mesures contraignantes n'ont pas été mises en œuvre, dont certaines élémentaires, comme les issues de secours en cas d'incendie.

A la suite des critiques de la CCC, l'enseigne est revenue sur ses propos et a concédé ne pas avoir pris toutes les mesures de correction. Potentiellement trompeuses pour les consommateurs, ces déclarations contradictoires peuvent être une question de vie ou de mort pour les ouvrières et les ouvriers.

INCENDIE DE TAZREEN – LES VICTIMES VONT-ELLES ENFIN ÊTRE INDEMNISÉES?

Le 24 novembre 2012, dans l'usine bangladaise de Tazreen, à Dhaka, s'est déclaré un incendie qui a coûté la vie à 112 personnes et fait de nombreux blessés. Trois ans plus tard, l'indemnisation des victimes est enfin sur le point de se concrétiser grâce à la création d'un fonds spécial.

Un accord-cadre sur l'indemnisation des victimes a pu être négocié en 2014, près de deux ans après la tragédie. Sur cette base, un fonds d'indemnisation a été créé. Alors que C&A et d'autres firmes qui s'approvisionnaient dans l'usine de Tazreen ont accepté d'apporter une contribution financière, d'autres refusent encore de faire face à leurs responsabilités. Le plus gros client de l'usine, le géant états-unien Walmart, a certes versé une contribution au fonds d'indemnisation de la tragédie du Rana Plaza, mais rien pour les victimes de Tazreen. De même, la Business Social Compliance Initiative (BSCI), qui était chargée de l'audit de Tazreen (peu de temps avant l'incendie), n'a pris aucune mesure pour contribuer à l'indemnisation. Alors que les rescapés de l'incendie et les proches des défunts luttent depuis trois ans pour obtenir une indemnisation convenable, la fin du tunnel semble proche. La DB et la CCC vont maintenir la pression.

L'accord permet de faire pression sur les firmes et prévoit aussi de les soutenir, ainsi que leurs fournisseurs, dans la mise en œuvre des mesures requises. Mais, si des géants comme H&M tardent systématiquement à remplir leurs engagements, ce texte atteint ses limites. Par le biais d'un mécanisme de contrôle et de mise en œuvre transparent, il est certes possible de poursuivre en justice les firmes négligentes, mais de telles procédures, généralement longues et coûteuses, ne sont envisagées qu'en dernier recours. La CCC demande à chacun des signataires de l'accord de respecter ses engagements et de mettre en œuvre toutes les mesures prévues pour que les travailleuses et les travailleurs bangladais n'aient plus à vivre dans la crainte d'un nouveau Rana Plaza.

UN LABEL « FAIRTRADE » POUR LE TEXTILE ?

Avec le label « Fairtrade » pour le textile, qui sera lancé cette année, il sera bientôt possible d'acheter des vêtements estampillés « Fairtrade » issus de chaînes de production certifiées. Une bonne nouvelle pour les consommateurs ? Pas si sûr. Pour la Campagne Clean Clothes (CCC), un label n'est pas le meilleur instrument pour garantir un salaire vital et de meilleures conditions de travail dans l'industrie textile.

L'industrie textile est l'un des secteurs les plus globalisés, avec des chaînes de valeur très complexes. Surproduction à l'échelle mondiale, concurrence féroce entre les enseignes, manque de transparence sur les chaînes d'approvisionnement et pression énorme sur les prix et les délais de livraison : le modèle d'affaires profondément inégalitaire des entreprises textiles entraîne des violations des droits du travail et des droits humains dans l'ensemble du secteur. L'effondrement du Rana Plaza a ouvert les yeux sur les conséquences désastreuses de la course effrénée aux prix bas qui rongent l'industrie depuis des années (*lire page 11*). Cette tragédie a mis la problématique des conditions de travail déplorables et des salaires de misère dans l'industrie textile à l'agenda de différents acteurs. L'Organisation internationale du travail (OIT), l'OCDE et les gouvernements allemand et néerlandais examinent notamment ce dossier de près. Cette prise de conscience pourrait permettre de réaliser de vrais progrès dans l'ensemble du secteur. Il faudrait toutefois remettre en question la manière dont le commerce mondial du prêt-à-porter est organisé. Plusieurs facteurs sont à l'origine des

mauvaises conditions dans l'industrie textile : la répartition inégale de la création de valeur sur les chaînes d'approvisionnement, l'externalisation des risques et de la responsabilité des grandes firmes ainsi que la pression énorme sur les pays producteurs pour qu'ils fixent et maintiennent un salaire minimum légal favorable aux investisseurs (et, par conséquent, souvent très inférieurs au minimum vital). Pour mettre fin à ce scandale, les entreprises textiles doivent assumer leurs responsabilités à tous les niveaux de leurs relations d'affaires.

Avec le label qu'elle prévoit de lancer en 2016, l'organisation Fairtrade International certifiera des chaînes d'approvisionnement de vêtements, et des articles de prêt-à-porter seront estampillés « Fairtrade ». Elle labellisera ainsi des produits spécifiques, en contrôlant uniquement certaines chaînes d'approvisionnement. Cette approche diffère de celle de la Fair Wear Foundation, dont les entreprises membres s'engagent à améliorer les conditions de travail sur toutes leurs chaînes d'approvisionnement. Tous les produits ne se prêtent pas de la même façon à la certification par label, bien adaptée aux pro-

duits non manufacturés et achetés sans intermédiaire. Si un détaillant se procure des bananes directement auprès d'un producteur, le système « Fairtrade » peut contribuer à améliorer les conditions de vie des cultivateurs et des cultivatrices. Mais, lorsqu'il s'agit d'un secteur caractérisé par des chaînes d'approvisionnement complexes, plusieurs étapes de transformation et des achats indirects impliquant de nombreux intermédiaires – comme c'est le cas dans l'industrie textile –, il est plus difficile de l'appliquer à bon escient. Le contrôle crédible du respect des critères fixés par le label est vorace en temps comme en ressources, et la mise en œuvre peut être entravée par la difficulté à financer ces contrôles.

« Fairtrade » sans salaire vital

Le standard « Fairtrade » pour le textile n'est pas encore finalisé. Pour en définir les critères, Fairtrade International a mené des consultations, auxquelles la CCC a pris part. Certaines tendances, qui se dessinent aujourd'hui, sont inquiétantes. Si le standard exige bien le versement d'un salaire vital, son montant n'est toujours pas défini. Une période transitoire de six ans est



COMMENT AGIR DE MANIÈRE RESPONSABLE ?

Selon la Campagne Clean Clothes, il ne suffit pas de choisir le bon magasin ; il faut surtout réfléchir à ce qu'on achète et à quelle fréquence. Les vêtements devraient être portés aussi longtemps que possible, et il faut redoubler de créativité pour répondre à ses besoins. Regarder dans son armoire avant de se précipiter au magasin, combiner ses habits favoris avec des articles de seconde main, modifier ou améliorer ses vêtements ou encore les échanger et les emprunter ou louer pour des événements spéciaux plutôt que d'acheter du neuf. La consommation responsable passe aussi par la recherche et le partage d'informations, un regard critique sur la publicité et des décisions réfléchies.

Le futur label « Fairtrade » du prêt-à-porter permettra-t-il de garantir des vêtements « équitables » ? Pour la CCC, on en est encore loin. © Fotolia

par ailleurs accordée entre le moment de la certification d'un vêtement et l'obligation du paiement effectif d'un salaire vital. Ce qui signifie que des habits pourront être vendus comme « Fairtrade », alors que les couturières ne touchent pas de salaire vital. Pour la CCC, cela est inacceptable. Cette règle est irresponsable à l'égard des travailleuses de l'industrie textile. Elle accordera, par ailleurs, un avantage marketing indu aux entreprises ayant choisi de participer à ce label et induira les consommateurs en erreur.

Danger de « whitewashing »

Depuis l'incendie de Tazreen en 2012 et l'effondrement du Rana Plaza en 2013, les grandes marques du prêt-à-porter sont mises sous pression pour qu'elles assument enfin leurs responsabilités et garantissent de meilleures conditions de travail et des salaires plus élevés. Ce label portant sur un produit leur permettra de mettre en avant certaines gammes à des fins de marketing, plutôt que de chercher à améliorer la situation sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur. Fairtrade International devrait, au moins, prévoir des mesures contraignantes pour contrer de telles tentatives

de « whitewashing », en imposant, par exemple, un volume minimal d'articles labellisés qui devra augmenter progressivement. Elle devrait aussi prévoir des règles de communication strictes pour l'utilisation des labels, afin d'empêcher qu'une certification accordée à une ligne de vêtements spécifique ne soit utilisée pour vanter l'engagement de l'ensemble de la firme. Fairtrade International devrait, en outre, refuser d'accorder un label aux entreprises dont l'engagement en matière de droits humains est insuffisant. A ce jour, rien n'est précisé à cet égard.

Des contrôles insuffisants

Le respect des exigences du label « Fairtrade » pour le textile fera l'objet de contrôles (audits) menés par FloCERT, l'organisme de certification du commerce équitable. Depuis de nombreuses années, des exemples ont montré que les audits réalisés sur des chaînes de production aussi complexes que celles de l'industrie textile sont insuffisants pour éviter les violations des droits du travail et des droits humains, et doivent s'accompagner de mesures supplémentaires. Les audits ne donnent qu'un instantané de

la situation et ne sont pas une garantie du respect des droits du travail et des droits humains fondamentaux. Ils donnent un sentiment faux de sécurité et peuvent même, dans le pire des cas, renforcer la précarité des travailleurs. Au lieu de réaliser des audits isolés, il faudrait travailler à un accord plus contraignant, vérifiable, transparent et exécutoire entre les syndicats et les multinationales du prêt-à-porter afin d'obtenir des améliorations dans l'ensemble de l'industrie. Car les droits syndicaux sont un pilier du progrès en matière de conditions de travail sur les chaînes de production internationales. Si le standard prévoit bien d'impliquer les syndicats, de nombreuses questions relatives à sa mise en œuvre restent, à ce jour, sans réponse.

Les consommateurs doivent avoir la certitude qu'un label garantit bien ce qu'il promet. Dans le cas du futur standard « Fairtrade » pour le textile, la CCC craint que ce label freine les progrès dans l'industrie textile plutôt que de les stimuler.

Christa Luginbühl

FIN DE PARTIE POUR UN ROI DU PÉTROLE?

Le nouveau président du Nigeria a décidé de faire le ménage dans le secteur pétrolier et de traquer les avoirs pillés sous l'administration de son prédécesseur. L'homme d'affaires Kola Aluko, qui a bâti sa fortune en profitant de ses relations de proximité avec l'ancienne présidence, voit l'étau judiciaire se resserrer sur lui. Les autorités britanniques ont ouvert une enquête et demandé l'aide de la Suisse, où vit l'oligarque.

Kola Aluko a sans doute mal vécu l'élection surprise, en février dernier, de Muhammadu Buhari à la présidence de la République fédérale du Nigeria. Elle aura provoqué sa chute. Jusqu'alors, tout allait pour le mieux. L'administration du président Goodluck Jonathan avait fait de Kola Aluko l'un de ses favoris. Quelques années lui avaient suffi pour devenir un magnat du pétrole et côtoyer la jet-set mondiale, en paradant sur son yacht de 65 mètres ou avec le célèbre top-modèle Naomi Campbell à son bras.

Fragile mais réelle, la démocratie nigériane est venue gâcher cette ascension fulgurante. Les citoyens de la première économie du continent africain ont signifié leur ras-le-bol. Qui s'est manifesté contre l'incurie dont a fait preuve le président face à la menace vitale pour le pays que représente le groupe terroriste Boko Haram et contre la corruption presque assumée du gouvernement précédent.

Sous la houlette de l'ancien président Jonathan, les détournements de fonds avaient pris une ampleur sans précédent, même à l'aune des standards nigériens. En 2014, la DB avait déjà raconté

comment le gouverneur de la Banque centrale, Sanusi Lamido, avait été démis de ses fonctions pour avoir dénoncé la volatilisisation, entre 2012 et 2013, de 20 milliards de dollars dans la nébuleuse opaque qu'est la compagnie pétrolière nationale, la NNPC. Sanusi Lamido appelait cela des « fuites », soit des revenus générés par les ventes de pétrole qui n'avaient jamais pris le chemin de la Banque centrale. Les montants évaporés étaient tels qu'ils mettaient en péril la stabilité monétaire du pays. Les négociants helvétiques figuraient parmi les principaux clients de la NNPC. Sanusi Lamido avait aussi expliqué comment des concessions pétrolières avaient été bradées – voire données – à des intermédiaires douteux, qui se contentaient de sous-traiter l'exploitation de leurs champs en touchant leur pourcentage au passage.

Pas d'impôts, s.v.p. !

Sous Goodluck Jonathan, l'un des principaux bénéficiaires de ces transactions, portant sur cinq champs pétroliers, n'était autre que Kola Aluko. L'oligarque âgé de 45 ans bénéficiait de la confiance de la toute-puissante ministre du Pétrole, Diezani Allison-Madueke. Sans appel d'offres, cette dernière a autorisé le trans-





▲ **Le « Galactica Star », le yacht de l'oligarque nigérian**

Kola Aluko à Venise. © Michael Fritscher / apa / Keystone

◀ **Kola Aluko (à droite) avec l'acteur Jamie Foxx à New York.**

© Daniel Zuchnik / Gettyimages

fert de ces cinq licences, d'une valeur estimée à 6,6 milliards de dollars, à deux firmes nigérianes inconnues jusqu'alors, dont Kola Aluko détenait des parts substantielles. L'une d'elles, Seven Energy, a ainsi obtenu le droit d'encaisser 10% des profits réalisés grâce à trois de ces blocs. L'autre, Atlantic Energy, s'est vu octroyer 30% des bénéfices sur deux autres concessions. Selon l'agence Reuters, qui a pu consulter les contrats alloués à ces deux sociétés, ceux-ci les dispensent de payer des impôts ou des royalties à l'Etat nigérian! Dans de telles conditions, on ne s'étonne pas que Seven Energy ait pu accroître ses bénéfices de 345 millions de dollars en 2013. Selon Sanusi Lamido, le seul but de ces opérations était de transférer des actifs de l'Etat pour en privatiser les revenus.

L'immobilier suisse, une valeur refuge

Grâce à de tels deals, Kola Aluko est devenu l'un des hommes les plus riches du pays. Une fortune qu'il s'est empressé d'investir à l'étranger, notamment dans l'immobilier. En Suisse, Aluko a acheté la somptueuse Villa Rezzonico, à Porza, au Tessin, où il réside. Pour agrémenter ses loisirs, l'homme d'affaires est pilote de course au sein de l'écurie suisse Kessel Racing. A Zoug, Kola Aluko siège au

conseil d'administration de deux sociétés actives dans la pierre et conseille une firme d'aviation privée, VistaJet. On peut s'étonner de l'aisance avec laquelle un tel personnage a pu placer son capital en Suisse et l'y administrer, sans que personne semble se demander dans quelles conditions il a été acquis.

Un autre élément a attiré notre attention: Zoug abrite aussi une société dénommée Atlantic Energy SA, qui pourrait être directement liée aux transactions suspectes. La firme est administrée par un Nigérian, avec qui Kola Aluko est associé au sein d'une fondation domiciliée à Londres. Cette firme a été placée en liquidation le 30 octobre 2015, soit quelques jours après que les ennuis d'Aluko ont commencé.

Sa Majesté fait appel à Berne

Malheureusement pour Aluko, le président Muhammadu Buhari s'est mis en tête de traquer les avoirs pillés ou trop généreusement concédés sous l'administration de son prédécesseur et disséminés aux quatre coins du globe. Certains Etats ont décidé d'aider Abuja. Sous l'impulsion de la National Crime Agency (NCA) et de sa nouvelle entité chargée de la « corruption internationale », Londres,

où les Nigériens aiment investir ou blanchir, selon la façon dont ils ont bâti leur fortune, a ouvert une enquête.

En octobre dernier, les autorités britanniques ont surpris Diezani Allison-Madueke, l'ancienne ministre du Pétrole, en possession de 27 000 livres sterling en liquide. Elle a été libérée sous caution. Neuf mois plus tôt, la presse nigérienne affirmait que la police avait trouvé près de 700 millions de dollars dans sa résidence à Abuja!

Au Royaume-Uni, cinq individus, dont Kola Aluko, sont visés par une procédure portant sur des soupçons de corruption et de blanchiment d'argent. Dans ce cadre, les enquêteurs britanniques ont adressé une demande d'entraide à la Suisse. L'information a été confirmée, en octobre dernier, par le Ministère public de la Confédération, qui n'a toutefois pas communiqué l'objet exact de la demande. On peut espérer que cette enquête permettra d'en savoir plus sur l'origine – licite ou non – des avoirs placés par Aluko en Suisse et de montrer si les éventuels intermédiaires financiers helvétiques l'ayant assisté se sont rendus coupables de blanchiment.

Des pillards, mais pas des réfugiés

Il aura donc fallu l'intervention de la justice de Sa Majesté pour que Kola Aluko soit extirpé de la quiétude méridionale offerte par le Tessin. Ce point interpelle: pour pouvoir s'établir dans le canton transalpin, Aluko a dû recevoir l'aval de l'Office fédéral des migrations. Apparemment, une simple formalité. Piètre image que celle des autorités suisses, plus disposées à accueillir des pillards fortunés qu'à octroyer l'asile à celles et à ceux qui fuient la guerre!

Mais Kola Aluko n'a peut-être pas dit son dernier mot: il pourrait encore trouver un avocat prêt à faciliter une demande d'asile politique. Après tout, il est désormais persona non grata dans son pays d'origine.

Marc Guéniat

LE CONSEIL FÉDÉRAL SE PENCHE SUR L'OR

Le rapport de la DB sur la véritable origine de l'or «togolais» importé en Suisse remue la vase. Après avoir nié en bloc, la raffinerie Valcambi prend des mesures, tandis que le Conseil fédéral va produire un rapport sur le secteur aurifère.

Géraldine Viret

Le Conseil fédéral «estime juste, responsable et utile de disposer d'un aperçu clair de la situation du secteur de l'or en Suisse». Le 1^{er} décembre 2015, Didier Burkhalter a ainsi proposé au Conseil des Etats d'accepter le postulat déposé par l'ancien sénateur Luc Recordon, à la suite des révélations de la DB sur la véritable origine de l'or «togolais» raffiné en Suisse. Avalisé par la Chambre haute, ce postulat 15.3877 demande aux autorités helvétiques d'établir un rapport sur le «commerce de l'or produit en violation des droits humains». Il s'agira d'obtenir «une vue d'ensemble des risques et des défis potentiels, de confirmer, ou pas, l'efficacité des mesures prises et d'anticiper des problèmes éventuels», tel que l'a résumé le chef du Département fédéral des affaires étrangères. Cette réponse politique constitue un succès pour la DB, dont le rapport «A Golden Racket» a eu un grand écho dans la presse nationale (*lire encadré*).

Au-delà des initiatives volontaires

Outre une cartographie du secteur de l'or en Suisse, le postulat Recordon – repris par Liliane Maury Pasquier – demande aux autorités d'examiner la possibilité de contraindre les sociétés à mettre en œuvre le devoir de diligence prévu par

les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits humains. Il s'agira d'évaluer, enfin, l'impact réel des initiatives volontaires et de proposer des pistes pour intégrer, dans la législation suisse, des dispositions obligeant les sociétés à contrôler que le métal jaune qu'elles achètent a été extrait dans le respect des droits humains. Il faut dire que depuis la publication, en 2013, du «Rapport de base : matières premières», la position des autorités helvétiques n'a guère évolué. Si le Conseil fédéral a reconnu que le négoce des matières premières, en général, et le commerce de l'or, en particulier, représentent «un risque de réputation» pour la Suisse, il refuse toujours de soumettre les sociétés de négoce et les raffineries à des obligations légales, misant principalement sur les initiatives volontaires prises par les entreprises pour répondre aux nombreux scandales révélés par les médias, les instances judiciaires et les ONG.

Pas un rapport «vitrine ou alibi»

Dans le cas de l'or, l'insuffisance des initiatives volontaires est d'autant plus patente que ce secteur a développé, à l'échelle internationale, des standards stricts – sur le papier – visant à éviter que les firmes produisent ou commercialisent de l'or illégitime. Or, les cas attestant de l'absence de mise en œuvre

de ces standards – davantage destinés à raffiner l'image de ce secteur à hauts risques qu'à prévenir les violations des droits humains – ne sont pas isolés, des pires formes de travail d'enfants dans les mines artisanales du Burkina Faso à l'empoisonnement au mercure des populations locales au Pérou. Espérons donc que le rapport du Conseil fédéral ne se contentera pas de chanter les louanges des programmes volontaires existants et des initiatives développées par l'administration fédérale depuis 2013, mais posera un diagnostic objectif et courageux des maux qui gangrènent le secteur de l'or et des mesures pouvant réellement y remédier en Suisse, au-delà d'une simple «prescription homéopathique».



NOTRE RAPPORT FAIT LES GROS TITRES

Sur la base de documents exclusifs, la DB révélait, en septembre 2015, les conditions scandaleuses dans lesquelles l'or « togolais » importé en Suisse est produit. Cet or illégitime, en réalité produit au Burkina Faso, est notamment le fruit du travail d'enfants et d'adolescents qui s'échinent dans des conditions très dangereuses. Douze heures d'affilée, les mineurs descendent dans des conduits mal ventilés à la recherche du métal précieux, lequel est ensuite acheminé illégalement vers le Togo par des réseaux de contrebande. Il est enfin acheté puis transformé par la raffinerie tessinoise Valcambi. En retraçant la filière, la DB a pu montrer que ce commerce inique prive le Burkina Faso de revenus importants. L'écho médiatique de notre enquête a été retentissant. En Suisse alémanique, l'émission *Rundschau* y a notamment consacré un sujet exclusif. Dans des interviews accordées au quotidien fribourgeois *La Liberté* et au *Telegiornale* de la RSI, l'ancien procureur général du canton du Tessin, Dick Marty, dénonçait l'attitude irresponsable de la Suisse : « L'intérêt de notre économie à long terme est d'ouvrir les yeux sur ces réalités et de les affronter. N'a-t-on rien appris de l'affaire des biens en déshérence, de la débâcle Swissair, du secret bancaire prétendu non négociable ? »

En septembre 2015, la DB dévoilait la véritable origine de l'or « togolais » importé en Suisse et dénonçait les conditions de travail déplorables dans les mines artisanales du Burkina Faso.

© Pep Bonet / Keystone / Noor



LA COMMUNICA- TION RAFFINÉE DE VALCAMBI

En matière de communication, Valcambi ne gagnera pas la palme de la transparence. Sollicitée en mai dans le cadre de notre enquête, la raffinerie avait refusé de répondre à nos questions, exigeant d'obtenir les documents en notre possession avant d'entrer en matière sur un éventuel entretien. Face à notre refus d'exposer nos sources, la société s'était murée dans le silence, « omettant » de répondre aux questions que nous lui avons transmises par écrit. Il aura donc fallu l'insistance des médias pour que la raffinerie se fende enfin d'une communication. Une communication? Plusieurs, en réalité. Si Valcambi a tout d'abord insisté sur le fait qu'elle ne répondait pas aux « rumeurs infondées », affirmant par ailleurs « appliquer son dispositif de contrôle assuré par des instances indépendantes tout au long de sa chaîne d'approvisionnement », elle annonçait à d'autres l'ouverture d'une enquête interne. Dans un communiqué de presse publié deux jours plus tard, l'enquête en question semblait déjà être bouclée, puisque Valcambi se disait être en mesure de rejeter en bloc les « allégations » de la DB, qu'elle qualifiait de « fausses et infondées ». Elle ne fournissait en revanche aucun élément concret permettant d'attester de ses dires, se contentant de faire la liste des standards et des procédures de compliance qu'elle prétend respecter. Et bien que la raffinerie ait affirmé toujours connaître la source de chaque once d'or qu'elle achète, elle ne donnait aucune information sur l'origine exacte de cet or ni sur ses partenaires d'affaires togolais.

Changement de tonalité quelques semaines plus tard, puisque Valcambi prend désormais « très au sérieux le contenu du rapport de la DB » et son « enquête interne » n'est subitement plus terminée. De plus, la firme s'est adjoint les services d'un spécialiste de l'approvisionnement responsable. La firme tessinoise « vise [désormais] à avoir une procédure de diligence robuste, efficace et transparente », plutôt que de se targuer que celle-ci le soit déjà. Si tout est dans les mots, ce sont bien les actes qui comptent, au final. Affaire à suivre, donc.

LES PESTICIDES DE SYNGENTA ET BAYER : UNE GRAVE MENACE POUR LA SANTÉ EN INDE

Dans la province indienne du Penjab, Syngenta et Bayer commercialisent des pesticides très dangereux sans garantir des conditions d'utilisation sûres.

Dans le nord-est de l'Inde, les agriculteurs épandent des pesticides toxiques sans protection et souvent pieds nus. C'est ce que montre un rapport publié par la DB et plusieurs ONG européennes et asiatiques, qui se sont intéressées aux conditions d'utilisation de six pesticides toxiques (dont le paraquat) commercialisés dans la région du Penjab par les deux leaders du marché, Syngenta et Bayer. Ces produits peuvent entraîner de graves problèmes de santé si leur utilisation ne s'accompagne pas des mesures de protection adéquates. Or, tant sur l'emballage que dans les instructions d'utilisation, les mises en garde quant aux risques sanitaires et les consignes de sécurité sont très lacunaires. De plus, les maigres indications données sont écrites en hindi, qui n'est parlé que par 8 % des habitants de cette région, dont la langue officielle est le penjabi. La plupart des personnes interrogées ont de grandes difficultés à comprendre les indications. De plus, elles n'ont généralement pas accès au matériel de protection adéquat.

En vendant ces produits dans de telles conditions, Bayer et Syngenta se rendent coupables de graves violations du Code de conduite international sur la gestion des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qu'elles se sont pourtant engagées à respecter. Les conséquences sont alarmantes : éruptions cutanées, douleurs oculaires et nausées.

Syngenta a réagi en assurant que le manque d'informations et l'absence de formation seraient examinés et que des mesures seraient prises. Mais la firme bâloise s'est bien gardée de préciser les modalités de ces démarches, en soulignant combien elle investit déjà pour la formation sur les pesticides. Pour la DB, Syngenta et Bayer doivent s'abstenir de vendre leurs pesticides hautement toxiques lorsqu'elles ne sont pas en mesure de garantir des conditions d'utilisation appropriées.

François Meienberg



LA RÉSISTANCE CONTRE LE BREVETAGE DU VIVANT GAGNE DU TERRAIN

Dans toute l'Europe, le mouvement de résistance contre le brevetage des plantes, des semences et des animaux d'élevage issus de sélection naturelle prend de l'ampleur. Plus de 51 000 personnes – dont quelque 20 000 en Suisse – ont déjà signé la pétition contre le brevetage du vivant lancée par la DB et une coalition d'ONG européennes. Tous les signataires s'opposent au fait que des entreprises puissent dépo-

ser des brevets sur des espèces végétales et animales afin qu'elles soient considérées comme leurs « inventions ». De telles pratiques reviennent à mettre notre sécurité alimentaire entre les mains de quelques multinationales de l'industrie chimique et de la biotechnologie. Les agriculteurs et les sélectionneurs sont alors dépossédés du fruit de leur travail. Dans les milieux politiques, ce danger est de plus en plus recon-

nu : en septembre dernier, le Grand Conseil vaudois a communiqué son soutien à notre pétition. Il a demandé au Conseil d'Etat d'inciter les autorités fédérales à se positionner en faveur de ce texte. Les Pays-Bas ont, quant à eux, alerté la Commission de l'agriculture du Parlement européen des conséquences délétères du brevetage du vivant, avec l'appui de l'Allemagne et de la France, notamment. ■

POUR LA DÉFENSE DU DROIT DES GUARANIS

L'agronome paraguayen Miguel Lovera s'engage aux côtés de la Déclaration de Berne pour que les Guaranis du Paraguay et du Brésil touchent une part des bénéfices issus de la stévia, qu'ils utilisent comme édulcorant depuis des siècles.

▼ *Miguel Lovera, lors de son récent passage à Zurich.*

© Marion Nitsch

Miguel Lovera connaît trop bien les tourments de la persécution, lui qui a grandi entre le Chili, l'Argentine et l'Espagne pour suivre son père médecin, un dissident en exil, persécuté pour avoir soigné des personnes torturées par le régime totalitaire paraguayen. Cette dictature ainsi que l'engagement social et politique de sa famille lui ont appris une chose: «Il faut toujours aider les personnes se trouvant dans une situation plus difficile que la sienne.»

Outre sa solidarité envers les populations marginalisées et persécutées, l'agronome est passionné par les plantes et les écosystèmes menacés. Ces derniers mois, Miguel Lovera a collaboré avec la DB sur une étude dénonçant le scandale de la stévia. Pendant que les géants de l'agroalimentaire s'enrichissent en vendant des boissons et des chocolats édulcorés avec des molécules extraites de la stévia, les Guaranis – qui ont découvert le pouvoir édulcorant de cette plante et l'utilisent depuis des siècles – ne tirent aucun profit des avantages découlant de son utilisation commerciale, ce qui est contraire aux principes établis par la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. Chassés de leurs terres ancestrales par des producteurs de soja et de canne à sucre toujours plus voraces, ils vivent aujourd'hui dans une très grande précarité.

Miguel Lovera est allé plusieurs fois à la rencontre des chefs de villages guaranis, dans la capitale d'Asunción,



au Paraguay, pour s'entretenir de la manière dont leurs droits devraient être défendus. Des discussions peu évidentes, tant l'idée d'un droit sur l'utilisation commerciale d'une plante est «étrange et abstraite» pour les Guaranis. Ils estiment en effet qu'«on ne peut pas posséder la nature. C'est elle qui décide de notre destinée, et non l'inverse.» Ils s'indignent toutefois de voir des multinationales s'enrichir grâce à leur savoir traditionnel, sans les avoir consultés. Les Guaranis considèrent comme criminel de vendre quelque chose qui appartient à d'autres, explique Miguel Lovera.

Au cours de ces prochains mois, il faudra donc convaincre les firmes qui

vendent des produits «édulcorés à la stévia» d'indemniser les Guaranis. Un fonds ouvert à cette fin pourrait améliorer leur accès aux denrées alimentaires et aux soins de santé ou, simplement, permettre la construction d'installations agricoles, comme le souligne encore Miguel Lovera. Il est très inquiet de constater que de plus en plus de Guaranis abandonnent leur mode de vie traditionnel pour travailler dans des cultures de cannabis, car ils ne peuvent plus vivre des récoltes de leurs champs surexploités. Il faut dès lors impérativement «soutenir les Guaranis pour leur permettre de retrouver davantage d'autonomie».

Timo Kollbrunner

► *Chaîne de production de médicaments*

© Justin Hession / Keystone



Confrontés à d'immenses défis de santé publique, les pays les moins avancés ont demandé à l'OMC une exemption permanente des brevets sur les produits pharmaceutiques. Les Etats-Unis et la Suisse se sont opposés à cette requête, davantage pour des questions de principe qu'en raison d'enjeux économiques.

Selon les Nations Unies, plus de 70% de la population des pays les moins avancés (PMA) vit avec moins de 2 dollars par jour. Bien que regroupant environ 12% de la population du globe, ces pays représentent moins de 2% du produit mondial brut et 1% seulement des échanges commerciaux de la planète, selon l'Organisation mondiale du commerce (OMC). A la fin de 2013, près de deux tiers des 10,7 millions de personnes vivant avec le VIH dans les PMA n'avaient toujours pas accès au traitement. L'incidence des cas de cancer devrait augmenter de manière drastique d'ici à 2030 (82%), bien plus que dans les pays à hauts revenus (40%), alors que près de la moitié de la population des PMA doit payer les frais de santé de sa poche et que le prix des nouveaux traitements anticancéreux s'envole. Récemment, la crise Ebola a frappé durement trois pays en Afrique de l'Ouest – tous des PMA – et de nombreux pays figurant parmi les plus pauvres de la planète doivent faire face à des catastrophes naturelles ou à des situations de conflits.

DÉNI DU DROIT AU DÉVELOPPEMENT À L'OMC

En 2002, les 48 pays les plus pauvres de la planète avaient déjà obtenu une première exemption de brevets sur les médicaments jusqu'en 2016. Durant cette période, ce mécanisme légal a fait ses preuves, permettant à de nombreux pays d'importer des génériques à prix abordables sans crainte de litige, y compris dans le cadre de programmes financés par la communauté internationale. Cette disposition a sauvé des millions de vies, notamment face à la crise du sida.

La Suisse dit « non »

L'OMS et d'autres acteurs onusiens ont soutenu la demande de dispense permanente des PMA, tant qu'ils figurent parmi les Etats les plus pauvres de la planète. De nombreuses ONG, dont la DB, ont également mis en avant l'importance d'une exemption permanente afin de ne pas décourager des producteurs de génériques d'investir dans ces marchés. Même la Norvège, l'Union européenne et la Fédération européenne des firmes pharmaceu-

tiques ont recommandé un soutien inconditionnel. Dans le camp des opposants, les Etats-Unis, mais aussi la Suisse, ont dit « non », par principe, à une exemption permanente. Aux termes d'après négociations, les parties se sont mises d'accord, en novembre, pour une dispense de dix-sept ans, soit jusqu'en 2033. Un délai trop court pour que ces pays puissent résoudre les problèmes socioéconomiques auxquels ils doivent faire face.

La position obtuse de la Suisse s'apparente à un déni du droit au développement. Elle est d'autant plus incohérente sur ce dossier que, de son propre aveu, elle n'avait rien à gagner ou à perdre d'un point de vue économique. De plus, la Confédération est un important bailleur de fonds dans l'accès aux médicaments pour les pays les moins avancés, qui repose largement sur cette exception pharmaceutique.

Patrick Durisch

DE LA « DÉCLARATION DE BERNE » À « PUBLIC EYE »

En 1968, un groupe de citoyens et de théologiens progressistes rédigeait la « Déclaration de Berne », un manifeste demandant les « mutations politiques nécessaires » à un développement solidaire. Depuis près de 50 ans, notre association n'a cessé de grandir, et elle compte, aujourd'hui, plus de 25 000 membres. C'est grâce au soutien constant de nos membres que nous sommes en mesure de nous engager ici, en Suisse, pour un monde plus juste. Ensemble, nous avons déjà pu accomplir beaucoup. Pour renforcer l'impact de son travail, la DB doit toutefois évoluer avec son temps. A l'ère d'internet, l'efficacité du travail de communication est l'un des éléments clés de l'influence sur les décideurs politiques, les citoyens et les médias. Le succès d'une campagne est aussi tributaire d'un nom simple, unique et explicite. Afin de doter notre organisation d'un profil clair et d'une identité forte, le comité proposera, lors de son assemblée générale en mai prochain, de « rebaptiser » la Déclaration de Berne.

Un choix fidèle à nos valeurs

Nous sommes très attachés à notre nom actuel. Pourtant, le comité, la direction et les membres de l'équipe sont convaincus qu'un changement de nom présente des avantages décisifs. Le nom « Déclaration de Berne » est peu explicite et ne permet pas de positionner l'organisation comme un acteur unique dans les différentes régions linguistiques. Bien entendu, nos membres et nos donateurs savent qui nous sommes et connaissent les différentes facettes de notre engagement. Mais pour beaucoup, les jeunes en particulier, le nom actuel n'est pas du tout évocateur et suscite souvent de fausses associations. Or, nous avons aussi besoin du soutien des jeunes générations, afin de pouvoir continuer de faire entendre notre voix à l'avenir.

Après avoir étudié plus d'une centaine de propositions différentes, nous sommes arrivés à la conclusion que le nom le plus pertinent était « Public Eye ». Ce nom est en effet lié au

« Public Eye on Davos », une action percutante qui a fortement marqué l'histoire de la DB, ces 15 dernières années. Il évoque surtout le cœur de notre travail : en votre nom à toutes et à tous, nous portons un regard critique sur les agissements irresponsables des multinationales, en demandant plus de transparence et en exigeant le respect des droits humains. En tant que « Public Eye », nous espérons renforcer, depuis la Suisse, notre action pour le respect des droits humains partout dans le monde.

Mais soyez rassurés : nos objectifs et nos méthodes de travail ne changeront pas. Nous continuerons de défendre les mêmes valeurs, de travailler sur les mêmes thématiques, avec cette expertise et cette détermination qui ont toujours fait la force de la DB. Nous sommes certains que vous comprendrez l'intérêt de ce changement, et que nous pourrons, ensemble, renforcer encore l'impact de notre travail.

SÉANCES D'INFORMATION SUR LE CHANGEMENT DE NOM

Nous sommes conscients que, pour les plus fidèles de nos membres, ce changement de nom – prévu pour septembre 2016 – peut être déroutant. Afin de vous présenter les raisons de ce choix stratégique et son importance pour notre organisation, l'équipe vous invite à deux séances d'information en Suisse romande. L'occasion aussi de vous donner les dernières informations sur l'initiative « Pour des multinationales responsables » et d'esquisser nos principaux projets en 2016. L'assemblée générale se prononcera sur le changement de nom le 21 mai prochain.

LIEUX ET DATES

Lundi 7 mars 2016, Espace Dickens, avenue Charles-Dickens 4, 1006 Lausanne
Lundi 14 mars 2016, Maison des Associations, rue des Savoises 15, 1205 Genève

Merci de vous inscrire par courrier électronique à l'adresse
info@ladb.ch ou par téléphone au 021 620 03 03.

Vous pouvez également nous faire part de vos remarques à : commentaires@ladb.ch

